

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 224 prescrivant interdiction de se présenter à une session de permis de conduire .

n° 224

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 février 1965

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1965

Date du numéro
1 mars 1965

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 598 du 9 mai 1964 portant interdiction de se présenter à une session des permis de conduire en vue de l'obtention des permis des catégories «B » et au-dessus, est prorogé pour une durée de deux ans en ce qui concerne le sieur Moussa Ismaël Kipar, somali issack abar awal, né vers 1932 à Djibouti, de Ismaël Kipar et de Fatma Ali, mécanicien, demeurant à Djibouti, quartier n° 3, rue 7, maison 44. L'intéressé ne pourra, en conséquence, se présenter à une session de permis de conduire avant le 6 juin 1975.